

Séance du 20 juin 2023

Délibération n° 2023/36

OBJET : Approbation de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Saint Philbert de Bouaine et la Communauté d'agglomération Terres de Montaigu - Place VERDON

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

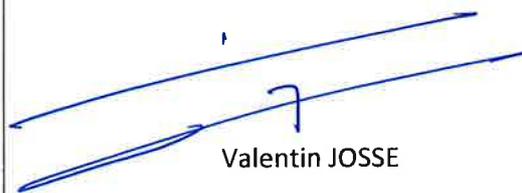
Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain sur la Place Verdon approuvée par le Conseil d'Administration du 24 mai 2018,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'administration du 8 juin 2021,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

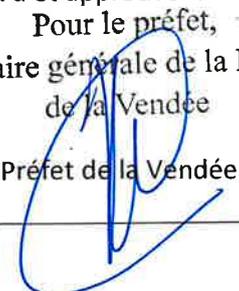
- Approuve l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine, la communauté d'agglomération Terres de Montaigu et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain sur la Place Verdon,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le **21 JUIN 2023**
Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée
Le Préfet de la Vendée



Anne TAGAND